



## Nationalité enfant naturel

Par **yann007**, le **14/05/2015** à **13:24**

Bonjour

Je suis un enfant naturel né en 1985 au Gabon. Le nom de mon père a toujours figuré sur mon acte de naissance depuis ma naissance.

Je dispose d'un certificat de nationalité française de mon père délivré en 2001.

Toutefois en 2004 il a fait un acte de reconnaissance.

au vu de l'article "la filiation de l'enfant n'a d'effet sur la nationalité de celui-ci que si elle est établie durant sa minorité."

Puis je bénéficier de la nationalité française?

Merci

Par **youris**, le **14/05/2015** à **20:48**

bsr,

vous donnez vous-même la réponse à votre question.

vous père vous a reconnu en 2004 alors que vous étiez déjà majeur donc vous ne pouvez pas obtenir la nationalité française au titre de la filiation.

cdt